

SEANCE DU 10 JUILLET 2020

Le dix juillet deux mil vingt, à dix-huit heures quarante cinq minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Claude PIRIOU.

Date de la convocation : Le 3 Juillet 2020

Etaient présents : Claude PIRIOU, Olivier GUERVILLY, Arnaud LE BRAS, Gérard LE CABEC, Laure ROPERS, Clet LE NORMAND, Alexandre LE DANTEC, Eric MORDELET, Odile PIRIOU HERVE, Claude HAMON, Guirec SCOLAN. Sylvaine GALLIOT, Catherine FERRAND PEILLON

Etaient absents : Joël PIRIOU qui a donné procuration à Guirec SCOLAN
Gisèle BENECH

Secrétaire de séance : Clet LE NORMAND

ELECTION AU SENAT PROCES VERBAL DE L'ELECTION DES TROIS DELEGUES ET DES TROIS SUPPLEANTS

Le maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de procéder à l'élection des délégués et des suppléants représentant les délégués aux élections sénatoriales.

Un débat s'instaure dans l'assemblée.

Le maire informe le conseil municipal qu'il s'agit d'une élection politique, or la liste actuelle n'a pas de couleur politique. Le maire propose les candidats suivants à savoir lui-même, Olivier Guervilly – 1^{er} adjoint et un autre conseiller.

Chacun des conseillers proposés fait état de ses orientations politiques.

Olivier Guervilly propose de relancer le débat une fois que tous les candidats seront tous connus. Accord du conseil municipal.

Conformément aux dispositions de l'article R 133 du Code Electoral, le bureau a été constitué de MM : Gérard LE CABEC, Catherine FERRAND PEILLON, Alexandre LE DANTEC, Guirec SCOLAN.

Le conseil a élu pour secrétaire Clet LE NORMAND

Monsieur le Président a donné lecture :

1° des articles du Code électoral relatifs à l'élection des Sénateurs

2° du décret fixant la date à laquelle les Conseillers Municipaux doivent désigner leurs délégués et suppléants en vue de l'élection sénatoriale partielle qui doit avoir lieu le vingt sept septembre 2020 dans le département

3° de l'arrêté du Préfet convoquant à cet effet les Conseils Municipaux

ELECTION DES DELEGUES

1^{er} tour de scrutin

Le Président a ensuite invité le Conseil à procéder, sans débats, au scrutin secret et à la majorité des suffrages, à l'élection des trois délégués.

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a commencé à 19 heures 00, il a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletin trouvé dans l'urne 14

A déduire : bulletin blancs et nuls 0

Reste pour le nombre de suffrages exprimés... 14

Majorité absolue..... 8

Ont obtenu :

Claude PIRIOU : 14 voix

Olivier GUERVILLY : 13 voix

Gérard LE CABEC : 12 voix

Guirec SCOLAN : 1 voix

Ont réuni la majorité absolue et ont été proclamés délégués

Monsieur Claude PIRIOU, né le 31 décembre 1965 à PABU -22-

Parc Ar Hoat 22260 SAINT-CLET

Qui a déclaré accepter le mandat

Monsieur Olivier GUERVILLY, né le 24 février 1979 à PORT GENTIL -99-

Kernavanez 22260 SAINT-CLET

Qui a déclaré accepter le mandat

Monsieur Gérard LE CABEC, né le 5 novembre 1947 à COATASCORN -22-

Hameau de Kéribot 22260 SAINT-CLET

Qui a déclaré accepter le mandat

ELECTION DES SUPPLEANTS

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection des trois suppléants.

Le dépouillement du vote a commencé à 19 heures 15, il a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletin trouvé dans l'urne 14

A déduire : bulletin blancs et nuls 0

Reste pour le nombre de suffrages exprimés.... 14

Majorité absolue 8

Ont obtenu :

Monsieur Claude HAMON : 14 voix

Monsieur Eric MORDELET : 14 voix

Monsieur Guirec SCOLAN : 14 voix

Ont réuni la majorité absolue et ont été proclamés délégués

Monsieur Claude HAMON, né le 24 Juin 1960 à VIEUX MARCHE – 22-
Rulinen 22260 SAINT-CLET
Qui a déclaré accepter le mandat

Monsieur Eric MORDELET, né le 10 Décembre 1971 à GUINGAMP -22-
Cosquer 22260 SAINT-CLET
Qui a déclaré accepter le mandat

Monsieur Guirec SCOLAN, né le 18 Octobre 1981 à PAIMPOL -22-
Les 4 vents 22260 SAINT-CLET
Qui a déclaré accepter le mandat

N° 01 .07.2020 : Renouvellement d'un contrat PEC (Parcours Emploi Compétences)

Le maire informe le conseil municipal que le contrat PEC de Monsieur Olivier KERJOSE arrive à échéance le 21 juillet 2020.

Compte tenu des besoins de la collectivité et de la situation de l'agent, le maire fait part à l'assemblée qu'il souhaite renouveler pour une période d'un an, pour les services techniques, le contrat PEC (Parcours Emploi Compétences) à raison de 20 heures par semaine avec 10 h prise en charge par l'état.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide du renouvellement du contrat PEC de Monsieur Olivier KERJOSE pour une durée d'un an, soit du 22 juillet 2020 au 21 juillet 2021
- Mandate le maire pour signer la convention, le contrat de travail et l'ensemble des pièces se rapportant à cette embauche.

N° 02. 07.2020 : DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE

Le Maire informe l'assemblée que suite au renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu de reconstituer un réseau de correspondant défense. Il donne lecture de quelques éléments de sa mission.

A cet effet, le maire demande de désigner un élu

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Désigne Sylvaine GALLIOT comme élu « correspondant défense » de la commune de Saint Clet

N° 03. 07.2020 : DESIGNATION D'UN ELU REFERENT A GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION

Le maire donne lecture d'un mail de Maxime VERSINI – chargé de mission sport à l'agglomération. Il est chargé de mission randonnée.

Il travaille sur le projet du GR de pays « de Goëlo en Trégor ».

Il propose que chaque commune désigné un élu référent sur les questions de projet rando et de chemins

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Désigne Monsieur Clet LE NORMAND comme élu référent auprès de Guingamp Paimpol Agglomération

N° 04.07.2020 : TRAVAUX DE BORNAGE – RUE DE L'ARGOAT

Le maire informe l'assemblée que dans le cadre des travaux d'aménagement des travaux d'entrée de bourg, il y a lieu de faire réaliser un bornage avec la propriété RICARD.

En effet, la limite de la propriété avec le domaine public n'est pas définie.

Il donne lecture d'un devis de l'entreprise QUARTA de Saint Brieuc pour un montant Hors Taxes de 1 330 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Confie les travaux de bornage avec la propriété RICARD à l'entreprise QUARTA de Saint-Brieuc pour un montant Hors Taxes de 1 330 €

N° 05.07.2020 : TRAVAUX PEINTURE ECOLE

Le maire fait part à l'assemblée qu'il y a lieu de poursuivre les travaux de peinture à l'école dans une salle de classe et le bureau de la directrice.

Il donne lecture de différents devis.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal,

- décide de confier les travaux de peinture d'une salle de classe à l'entreprise Ludovic LAUNAY de Runan pour un montant Hors Taxes de 1 842.50 €

- dit que les travaux seront réalisés au courant de l'été

INFOS

La réunion de la commission des finances aura lieu le mercredi 15 Juillet pour l'attribution des subventions aux diverses associations.

Projet d'implantation antenne relais Orange : La société Syscom a transmis en mairie un dossier d'information relatif à l'installation d'une antenne relais en entrée d'agglomération côté Guingamp. Ce dossier est consultable en mairie par la population pour toutes observations.

Un débat s'instaure dans l'assemblée. Les élus et la population sont conscients que la commune n'est pas suffisamment couverte en réception téléphone.

Cependant le site retenu ne semble pas judicieux en entrée de bourg et à proximité du

lotissement et l'impact sur la santé des habitants et des animaux est-il maîtrisé ?

Le Maire propose d'obtenir un rendez-vous avec les représentants de la société Orange afin de trouver un terrain d'entente.

Elagage : Les travaux d'élagage vont être confiés à l'ETA de Kéribot de Saint-Clet pour un passage courant Août.

Le Maire donne lecture d'un courrier de l'association Moto cross qui demande l'élagage du chemin qui mène au terrain avant le 1^{er} Août car un stage moto est programmé. Les propriétaires concernés vont être contactés.

Points sur les travaux salle polyvalente

Une réunion a eu lieu avec l'APAVE et tous les artisans. Les travaux de l'entreprise Pérennès ont été validés ce qui permet de relancer le chantier. Les travaux de plafond et d'électricité seront réalisés courant septembre. Dans le meilleur des cas, la salle polyvalente sera fonctionnelle à compter du 15 octobre. Il faudra prévenir Yveline Milliancourt que la salle ne sera pas disponible pour la rando nocturne du 3 Octobre.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée

Fait et délibéré les jours, mois et an susdit

Le Maire

Le Conseil Municipal,